Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604032-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.04.2026
Affichage : 02.04.2026
Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 21
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

Absente excusée : HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
Absente : MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mattéo BUCCO.

N°2026-04-032 DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT DE VOIRIE DE FOUGERES NORD

Le Maire présente le Syndicat de Voirie de Fougères Nord :
Le Syndicat de voirie du canton de Fougères Nord a été créé par arrêté du 4 octobre 1961 et est aujourd'hui composé des communes de Beaucé, La Chapelle-Fleurigné, Laignelet, Landéan, Le Loroux, Luitré-Dompierre, Parigné et la Selle-en-Luitré.
Il assure la construction et l'entretien de la voirie des communes : voiries communales et chemins ruraux ainsi que la réalisation de travaux paysagers et l'étude et l'aménagement des espaces publics.

Le syndicat est administré par un comité constitué de deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus par le conseil municipal de chaque commune adhérente,

Vu les statuts du Syndicat de Voirie de Fougères Nord,
Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la commune,

Entendu le présent exposé,
Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité

Titulaire 1 **Monsieur Eric CHATAIGNER**
Titulaire 2 **Monsieur Joseph MOUTEL**
Suppléant Monsieur Anthony MONTEMBAULT

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.